



CALENDRIER 2013 DES EXAMENS, DE L'ORIENTATION ET DE L'AFFECTATION DES ELEVES

Vincent PEILLON se rallierait-il au réalisme, au moins sur le court terme ?

C'est ce que pourrait laisser penser le calendrier 2013 des examens, des procédures d'orientation et d'affectation des élèves qui a été publié au Bulletin officiel de l'Éducation nationale n°44 du 29 novembre 2012. En effet, ce calendrier est élaboré sur les mêmes bases que celui de l'an dernier.

La plupart des conseils de classe débuteront le mercredi 12 juin 2013 ; seuls ceux des classes terminales et de première générale ou technologique auront lieu respectivement à partir des mercredi 5 juin 2013 et lundi 10 juin 2013.

Les épreuves écrites du baccalauréat commenceront le lundi 17 juin 2013, le temps global laissé aux correcteurs étant le même qu'en 2012. Les épreuves écrites du diplôme national du brevet communes à tous les candidats se dérouleront les jeudi 27 juin 2013 et vendredi 28 juin 2013.

1. Orientation et affectation des élèves

- Classes de 6ème, 5ème, 4ème, 3ème et 2de générale et technologique

Les conseils de classe de 6ème, 5ème, 4ème, 3ème et 2de générale et technologique auront lieu à compter du mercredi 12 juin 2013.

Les commissions d'appel de 6ème, 5ème, 4ème, 3ème et 2de générale et technologique se tiendront à partir du vendredi 21 juin 2013, sauf disposition contraire prise par les recteurs à l'issue de leur dialogue avec les différents partenaires académiques concernés.

II - Diplôme national du brevet

A - Métropole et départements et régions d'outre-mer (Drom)

Les épreuves écrites du diplôme national du brevet communes à tous les candidats auront lieu les **jeudi 27 et vendredi 28 juin 2013 pour la session normale** et les **mardi 17 et mercredi 18 septembre 2013 pour la session de remplacement**, selon les modalités définies respectivement en annexes II et III.

B - Collectivités d'outre-mer (Com)

Les vice-recteurs arrêteront les dates et horaires des épreuves

III - Baccalauréat

A - Épreuves écrites de la session normale

1. Baccalauréats général et technologique

Les épreuves écrites du premier groupe sont fixées les **lundi 17, mardi 18, mercredi 19, jeudi 20 et vendredi 21 juin 2013** pour le baccalauréat général et le baccalauréat technologique

Les épreuves écrites anticipées, qu'elles soient subies au titre de la session 2013 ou par anticipation au titre de la session 2014, auront lieu respectivement :

- le **mardi 18 juin 2013** matin pour celle d'histoire-géographie en série S (pour tous les candidats concernés, à l'exception des élèves des sections internationales dans une langue autre que le chinois et des élèves des sections binationales)
- le **mercredi 19 juin 2013** pour celles de français et celle de français et littérature ;
- le **vendredi 21 juin 2013** matin pour celle de sciences, commune aux séries ES et L.

Le détail des horaires est défini en annexes IV, V et VI.

Conformément aux dispositions transitoires prises pour la session 2013, les redoublants qui auront choisi de ne pas conserver leurs notes aux différentes épreuves anticipées du baccalauréat repasseront les épreuves concernées selon les nouvelles modalités et les nouveaux programmes.

Les enseignants chargés de la correction des épreuves de philosophie sont dispensés de toute surveillance d'autres épreuves écrites, dès la remise de leur lot de copies à corriger.

2. Baccalauréat professionnel

Pour la métropole, La Réunion et Mayotte, les épreuves écrites de l'examen du baccalauréat professionnel sont fixées les **lundi 17, mardi 18, mercredi 19, jeudi 20 et vendredi 21 juin 2013**.

Pour la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique, Saint-Pierre-et-Miquelon et la Polynésie française, elles se dérouleront les **vendredi 14, lundi 17, mardi 18, mercredi 19, jeudi 20 et vendredi 21 juin 2013**.

Les épreuves écrites du domaine général auront lieu respectivement :

- le **vendredi 14 juin et le lundi 17 juin 2013** pour celles de français ;
- le **lundi 17 juin 2013** pour celles d'histoire-géographie et éducation civique ;

B - Épreuves orales et pratiques de la session normale

1. Baccalauréats général et technologique

Les recteurs arrêteront le calendrier des épreuves orales des premier et second groupes ainsi que celui des épreuves pratiques et orales sur dossier pour toutes les académies, le **jeudi 20 juin 2013**

2. Baccalauréats général, technologique et professionnel

Les épreuves du second groupe des baccalauréats général et technologique ainsi que l'épreuve de contrôle du baccalauréat professionnel se dérouleront dans l'ensemble des académies **jusqu'au mercredi 10 juillet 2013 inclus**.

C - Épreuves particulières de la session normale

1. Épreuves facultatives des baccalauréats général et technologique

Les épreuves écrites facultatives de langues vivantes étrangères énumérées aux paragraphes I.1-2, I.2-2 et I.2-3 de la note de service DGESCO n° 2012-162 du 18 octobre 2012 se tiendront le **mercredi 20 mars 2013** de 14 h à 16 h.

2. Épreuves obligatoires de langues vivantes étrangères des baccalauréats général et technologique

Les épreuves écrites concernées se dérouleront le **mercredi 20 mars 2013** :

- de 14h à 17 h pour la LV1 dans les séries générales ;
- de 14h à 16 h pour la LV1 dans les séries technologiques ;
- de 14h à 17h pour la LV2 en série L ;
- de 14h à 16h pour la LV2 dans les autres séries générales et technologiques.

Les recteurs veilleront à ce que la communication de ces résultats n'intervienne **qu'à compter du vendredi 5 juillet 2013** pour les baccalauréats général, technologique et professionnel.



IV - Certificats d'aptitude professionnelle et brevets d'études professionnelles

Les épreuves écrites d'enseignement général pour les académies de métropole et d'outre-mer ainsi que les collectivités d'outre-mer à l'exception de la Nouvelle-Calédonie auront lieu les **mardi 11 et mercredi 12 juin 2013** pour la session normale

V - Brevets de technicien

Ces brevets sont notamment délivrés à des élèves des CFA

Les épreuves écrites de la première série de la session normale de l'examen des brevets de technicien auront lieu les **lundi 3, mardi 4, mercredi 5 et jeudi 6 juin 2013**. Elles se dérouleront dans l'ordre et selon les horaires fixés par les recteurs, responsables de leur organisation, à l'exception de l'épreuve de français qui se tiendra le **lundi 3 juin 2013** de 9 h à 12 h.

VI - Fin des sessions des examens

Les sessions normales se termineront au plus tard le **mercredi 10 juillet 2013** au soir en ce qui concerne le diplôme national du brevet, les baccalauréats général et technologique (y compris, toutes les épreuves anticipées), le baccalauréat professionnel et les brevets de technicien.

Tous les personnels participant au bon fonctionnement de ces sessions devront assurer leurs fonctions jusqu'à cette date.

VII - Candidats présentant un handicap

La circulaire n° 2011-220 du 27 décembre 2011 relative à l'organisation des examens et concours de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur pour les candidats présentant un handicap dispose que l'organisation horaire des épreuves d'examen devra laisser aux candidats handicapés une période de repos et de repas suffisante entre deux épreuves prévues dans la journée et que cette période ne doit pas en toute hypothèse être inférieure à une heure.

CALENDRIER SCOLAIRE 2013-2014

Attendu par les personnels de l'éducation nationale, par diverses associations et les professionnels du tourisme, le **calendrier scolaire 2013-2014 a enfin été publié le 23 novembre 2012**.

Trois remarques s'imposent à sa lecture :

Contrairement aux usages, ce calendrier n'est pas triennal ce qui signifie que

le ministre n'exclut pas une réforme en profondeur des rythmes scolaires pour l'année scolaire 2014-2015. On peut penser à l'allongement de deux semaines de la période travaillée et au zonage des congés d'été.

Il ressemble, dans sa structure, à celui de 2012-2013 présenté comme un calendrier scolaire de transition. Les congés scolaires de Toussaint dureront deux semaines pleines et deux journées de cours seront rattrapées : le 5 juillet et une autre fixée par le recteur.

- pour les élèves qui ont cours le mercredi matin : le mercredi 13 novembre 2013 après-midi et le mercredi 11 juin 2014 après-midi
- pour les élèves qui n'ont pas cours le mercredi matin :
 - soit le mercredi 13 novembre 2013 toute la journée
 - soit le mercredi 11 juin 2014 toute la journée

Le ministre persiste à prolonger la journée de pré-rentrée par deux demi-journées effectuées avant les vacances de la Toussaint

Pour la Corse, les **départements d'Outre-Mer** et les **collectivités d'Outre-Mer**, les recteurs, vice-recteurs et chefs de services de l'Éducation nationale ont compétence pour **adapter le calendrier national** en fixant, par voie d'arrêté, pour une période de trois années des calendriers scolaires tenant compte des caractères particuliers de chacune des régions concernées.

Ce calendrier a été rejeté par le Conseil supérieur de l'éducation à une très large majorité.

Précisons enfin que les parents de la FCPE affirment qu'une réduction de deux semaines des vacances des enseignants améliorerait le rythme de travail des élèves.

Ce qui est faux comme nous l'avons démontré (voir encadré page 3).

Chacun doit se préparer à défendre ses conditions de travail et à s'opposer fermement à toute augmentation de la durée du travail.



Calendrier de l'année scolaire 2013-2014 *Suite*

Vacances	Zone A	Zone B	Zone C
	Académies : Caen, Clermont-Ferrand, Grenoble, Lyon, Montpellier, Nancy-Metz, Nantes, Rennes, Toulouse	Académies : Aix-Marseille, Amiens, Besançon, Dijon, Lille, Limoges, Nice, Orléans-Tours, Poitiers, Reims, Rouen, Strasbourg	Académies : Bordeaux, Créteil, Paris, Versailles
Rentrée scolaire des enseignants	lundi 2 septembre 2013		
Rentrée scolaire des élèves	Reprise des cours : mardi 3 septembre 2013		
Vacances de la Toussaint	Fin des cours : samedi 19 octobre 2013 Reprise des cours : lundi 4 novembre 2013		
Vacances de Noël	Fin des cours : samedi 21 décembre 2013 Reprise des cours : lundi 6 janvier 2014		
Vacances d'hiver	Fin des cours : samedi 1er mars 2014 Reprise des cours : lundi 17 mars 2014	Fin des cours : samedi 22 février 2014 Reprise des cours : lundi 10 mars 2014	Fin des cours : samedi 15 février 2014 Reprise des cours : lundi 3 mars 2014
Vacances de printemps	Fin des cours : samedi 26 avril 2014 Reprise des cours : lundi 12 mai 2014	Fin des cours : samedi 19 avril 2014 Reprise des cours : lundi 5 mai 2014	Fin des cours : samedi 12 avril 2014 Reprise des cours : lundi 28 avril 2014
Vacances d'été	Fin des cours : samedi 5 juillet 2014		

MODES OPERATOIRES

La FCPE prétend qu'en réduisant de 2 semaines les vacances d'été des enseignants cela améliorerait les rythmes scolaires des élèves. Auparavant, le rapporteur général de la « grande concertation » avait affirmé le 9 octobre à la Sorbonne que la suppression de deux semaines des congés d'été ferait coller pile/poil le calendrier scolaire avec l'alternance 7 semaines travaillées et 2 semaines de congés.

Un rapide calcul mental permet de constater que cela ne « colle » pas. En effet, il y a actuellement 5 séries de plusieurs semaines travaillées, 4 périodes de petites vacances de 2 semaines et la période de « grandes vacances » de 8 semaines.

Démonstration : 4 périodes de petites vacances de 2 semaines, font 8 semaines au total ; 5 périodes de cours de 7 semaines représentent au total 35 semaines. Aujourd'hui encore, 35 + 8 font 43. Il reste donc 9 semaines et non pas 6 pour atteindre les 52 que comporte une année !

Conclusion 1 : pour coller le plus possible à l'alternance 7 + 2, dont le zonage empêche la stricte application, il faudrait donc faire passer les vacances d'été de 8 à 9 semaines !

Conclusion 2 : il est inquiétant de penser que des demandes ou des décisions de cette portée puissent être prises sur la base de telles énormités.

Conclusion 3 : après DARCOS qui ne savait pas faire une règle de trois, voilà que de nouvelles sommités font preuve de graves carences dans les modes opératoires. **Il faut vraiment renforcer les fondamentaux de toute urgence !**